RECOLOGNE

les infos municipales

N° 61
novembre 2019

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Mieux vivre à Recologne
- Un peu d'histoire
- En bref
- Inscription fête de Noël
- Les infos pratiques
- Inscription Marché de Noël
- Cambriolages
- Beaujolais nouveau
- Info en images

www.recologne.com

LE MOT DU MAIRE

Dix ans ! Ce fut le temps nécessaire pour passer de la réflexion à la réalisation de la rénovation du presbytère. En 2008, l'équipe municipale fraîchement élue reprenait ce projet plusieurs fois évoqué dans le passé, mais souvent repoussé, essentiellement pour des raisons budgétaires. Ce n'était pas facile, la décision était difficile à prendre, même si ce projet était devenu une priorité évidente.

De nombreuses questions se posaient :

Comment réaliser la mise en accessibilité pour un établissement destiné à recevoir du public ?

Quelle destination pour les locaux situés à l'étage ?

Comment aménager le jardin du presbytère ?

Fallait-il inclure dans le projet la réfection des murs du presbytère ?

Les premiers éléments de réponse sont venus de certains élus (es) départementaux rencontrés lors de réunions, qui m'encourageaient à être « ambitieux », mais c'est bien connu, les conseilleurs ne sont pas (toujours) les payeurs.

Avec le soutien sans faille de l'ensemble du conseil municipal de l'époque, puis des élus du mandat suivant, nous avions décidé de lancer un programme encore plus ambitieux, en réalisant à l'étage 3 logements confortables répondant à la norme RT 2012 et chauffés par une pompe à chaleur en géothermie profonde. La possibilité d'obtenir un prêt de 600 000€ à 0 % a conforté notre décision

Dans le même esprit, nous avions également décidé d'associer au projet la réfection du mur de pierres clôturant le presbytère, et de refaire l'ensemble de la clôture, pour des raisons évidentes de sécurité. Cette réalisation est maintenant terminée.

Une visite destinée à vous faire découvrir les 3 logements a été organisée en juillet. Une visite des locaux de la mairie est organisée le 9 novembre de 9 à 12h.

Un chantier se termine, 2 autres débutent :

L'aménagement du jardin d'enfants dans l'ancien jardin du presbytère. Les premiers coups de pelle ont eu lieu ce samedi 26 octobre, le chantier doit durer 2 mois.

L'aménagement dans les combles de la gendarmerie d'un 8ème logement, achèvement prévu pour la fin d'année.

Roland MORALES

Mieux vivre à Recologne

Dimanche 14 juillet 2019 : Le traditionnel concours de boules (challenge Claude Lambert) s'est déroulé place des tilleuls avec une participation record de 32 équipes qui se sont affrontées sous le soleil et dans la bonne humeur,. Des bons d'achat chez les commerçants de Recologne ont récompensé les vainqueurs. C'est l'équipe Philippe et Philippe qui a remporté le concours.

Vendredi 22 novembre 2019 : soirée Beaujolais nouveau, à partir de 19h, à la salle communale. Vous pourrez, comme les années précédentes, venir déguster - avec modération - le cru 2019 de Daniel RAMPON. Assiette comtoise, fromage, dessert et café. Pour une meilleure organisation, merci de vous annoncer - surtout si vous deviez venir en groupe - chez Monique NANN, au 03 81 58 11 37 ou Daniel MEYER au 06 88 02 47 21 avant le mardi 19 novembre midi.

Dimanche 8 décembre 2019 : Nous organisons une visite des marchés de Noël de Ribeauvillé et Montbéliard ; il reste encore quelques places ; un bulletin d'inscription est dans ce numéro.

Mardi 10 décembre 2019 : A la salle communale, à 18h, un magicien viendra présenter son spectacle pour faire patienter les enfants jusqu'à l'arrivée du Père Noël et la distribution des cadeaux offerts par la commune aux enfants qui seront inscrits .
(bulletin d'inscription dans ce numéro)

Dimanche 26 Janvier 2020 : Repas des aînés au restaurant de Recologne.

L'équipe actuelle du comité des fêtes va prolonger ses activités jusqu'à la foire de Mai 2020 . Après cette date, certains d'entre nous m'ont fait savoir qu'ils arrêteraient leur collaboration au sein du comité des fêtes. Il me faut donc retrouver de nouveaux membres du bureau pour le secrétariat, la comptabilité et l'intendance pour pouvoir assurer nos activités pour les années prochaines . Si personne ne vient renforcer notre équipe, je serai dans l'obligation de démissionner de mon poste de Président . Avis aux amateurs.

Je remercie tous les membres actifs du comité des fêtes, sans qui toutes ces manifestations ne pourraient avoir lieu, et vous rappelle que tous les habitants de Recologne qui veulent consacrer un peu de temps à l'animation de notre village peuvent devenir membres du comité des fêtes, en me contactant (06 88 02 47 21).

Daniel MEYER

Encore un peu d'histoire...

Une occupation ancienne du site de Recologne sur la voie menant de Placey à Ruffey,(2 importantes places gallo-romaines,) est attestée par la découverte de nombreux tuileaux(1). Les premières mentions de Recologne remontent à 1287 : Guillaume d'Apremont reconnaît tenir Recologne en fief d'Othon IV. A cette époque le village dépendait de la seigneurie de Corcondray.

Au XVème siècle de nombreux seigneurs vont se succéder :
Guillaume et Etienne de Mailley
Pierre et Guillaume de Vy
Jehan d'Allenjoie
Jean de Sauvigney qui lègue, en 1412, tous ses biens de Recologne à l'abbaye St Paul de Besançon.
En 1459, Thibaud de Rougemont, sieur de Ruffey, interdit aux habitants de Recologne de « *champoyer(2) en aucun tems au bois de la Mauge* ».

Au XVIème siècle, Recologne passe aux mains des Varins d'Audeux et de François de Gorrevod, baron de Corcondray.

Au début du XVIIème siècle ce sera au tour de Frédéric de Chavirey de prendre la main. Puis ce sera la guerre de trente ans. Le 20 juin 1636, l'armée française commandée par Condé, s'empare du château, pille et brûle le village et vole le bétail. La même année, la population fuyant la peste se réfugie dans les loges du bois de Fauchères. Une première épidémie avait déjà eu lieu en 1632. Recologne est désert : 2 naissances seulement cette année-là, tout comme en 1640.
Cette même année, Frédéric de Chavirey fait reconstruire le château, un rectangle de 40 m de long avec 4 tours d'angles. En 1666 il rachète tout ce que Jacques de St Maurice possède à Recologne et Chazoy pour la somme de 3450 francs.

Au XVIIIème siècle se succèderont Claude de Belin et le marquis de Lezay Marnésia. En 1749, Jean de Camus obtient le titre de marquis. En 1787 Recologne passe aux mains des de Chifflet par suite d'un mariage.
En 1789, monsieur de Camus fait raser les ponts-levis et les fortifications de son château. Il s'attire alors les railleries de ceux qui se préparent à émigrer et se voit offrir une quenouille, accessoire féminin symbole de l'incurie (« *allusion au peu d'aptitude des femmes à gérer un bien* ». La Révolution avance, elle va lui faire perdre l'enthousiasme du début.

Suivra l'Empire. Rien de particulier à signaler si ce n'est 1813 et 1814 où les réquisitions venues de Besançon sont mal acceptées.
Le dernier de Chifflet, sans héritier depuis la mort de son fils, cèdera sa riche bibliothèque aux d'Aligny, établis à Montmirey-la-Ville. Ils feront construire une aile supplémentaire à leur château pour abriter les ouvrages qui s'y trouvent aujourd'hui encore.

Au XIXème siècle, les assemblées cantonales se tiennent à Recologne. En 1854 une épidémie de choléra provoquera 12 décès entre le 6 août et le 29 septembre.
En 1882/83, acquisition par la mairie d'une maison à 2 tourelles dépendant du château pour y établir une école (l'ancienne école et mairie provisoire, rue des vergers). L'architecte Lavie fera raser les 2 tours jugées « sans intérêt architectural ».

François Jost

(1) tuileau : formé de tuiles ou de briques de terre cuite, finement broyées, il entre dans la composition du mortier antique romain. Une manière à l'époque de recycler ces matériaux.
(2) champoyer : faire paître le bétail dans les champs.

Copie d'un plan de 1728 (arch. Cure de Recologne)

EN BREF

Dates à retenir :

Le 22 novembre 2019 : Soirée beaujolais nouveau .
Le 8 décembre 2019 : Marché de Noël à Ribeauvillé et Montbéliard.
Le 10 décembre 2019 : Fête de Noël des enfants.
Le 26 janvier 2020 : Repas des aînés au restaurant de Recologne.

INFO MUNICIPALE : Le « rédacteur en chef » remercie tous ceux qui ont participent à l'info municipale depuis des années, De peur d'en oublier, je ne citerai pas de noms, ils se reconnaîtront mais je pense aux rédacteurs d'articles et aux correcteurs .

BIEN FAIRE SON TRI : Il ne faut pas mettre de sac poubelle fermé dans la poubelle de tri. Il ne faut pas imbriquer les déchets de tri les uns dans les autres. Les refus de tri sont en augmentation et coûtent cher à la collectivité. Enfin les dépôts sauvages sont passibles d'une amende de 150 euros .

MAISONS FLEURIES 2019: Le 29 octobre 2019, Monsieur le Maire a remis les prix aux lauréats des maisons fleuries dans la nouvelle mairie .

Première : Maison CRISTINA
Deuxième ; Maison MOLLET
Troisième : Maison COULON
Quatrième : Maison NEUHOF
Cinquième : Maison GEORGEON

Prix du jury à la famille PLACET qui entretient le domaine public vers le Chanois .

Les maisons CLOAREC, BORGO, POYARD, MARILLY, MULIN, LABORIER et CHARMOILLE ont également été remarquées.

ASSAINNISSEMENT :

Depuis le début de cette année, c'est la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) qui a pris la compétence de l'assainissement sur tout son territoire. Elle en a confié la gestion au Syndicat des Eaux du val de l'Ognon (SIEVO). Pendant quelques années encore le SIEVO et la Commune de Recologne

travaillent ensemble à l'entretien du réseau et de la station d'épuration. Pour le bon fonctionnement du système d'assainissement, il est formellement interdit de rejeter dans le réseau d'assainissement des corps solides, tels que des débris de toutes sortes, cendres, décombres, cadavres d'animaux, lingettes de nettoyage ou de récurage, tampons et serviettes hygiéniques et, d'une façon générale, toutes matières et produits toxiques pouvant altérer le réseau d'assainissement. Pour information, régulièrement, nous plaçons des marqueurs de détection de ces produits illicites, alors méfiance !!! Tous les produits cités précédemment sont acceptés sans problème dans les déchetteries du SYBERT. Chacun a le devoir de faire preuve de civisme.

POUBELLES :

Il est demandé aux habitants de ne pas laisser les poubelles sur le domaine public, pour des raisons d'encombrement, de sécurité et d'hygiène. D'autre part, avec le système de redevance incitative, toutes les poubelles qui se trouvent à l'extérieur des propriétés sont systématiquement relevées à chaque passage du camion de ramassage des ordures ménagères. Donc votre facture d'ordures ménagères risque de subir une sérieuse augmentation en fin d'année !!!

Démarchage à domicile ou téléphonique :

Des représentants peu scrupuleux se présentent à vous pour vous vendre différents matériels ou faire des études sur l'isolation de votre maison en disant qu'ils viennent de la part de la mairie ; il n'en est rien. Si la mairie confie un travail à une entreprise quelconque, vous serez prévenus. Si vous êtes démarchés de cette façon, il faut prévenir immédiatement le maire qui interviendra pour faire cesser ces agissements.

LA LOI RGPD :

Encore une nouvelle loi pour nous protéger !!!! Nous ne pouvons plus publier systématiquement dans l'info municipale les naissances, les mariages, les pacs et les décès. Si vous désirez que ces événements soient publiés, vous devrez en faire la demande à la mairie qui vous fera signer un document qui autorise la publication .

LES ANNONCES ET LES RAPPELS

LES DEJECTIONS CANINES : Nous sommes régulièrement interpelés sur ce problème par des personnes excédées, à juste titre, par le nombre croissant de déjections déposées sur le domaine public par les chiens. Cette situation n'est pas anodine, que ce soit sur les trottoirs ou sur les rares espaces verts de la commune. Elles sont partout. Certains propriétaires ramassent les crottes de leur animal préféré mais ils sont rares ! D'autres, sans aucun respect pour leurs concitoyens, laissent faire leur chien sous les fenêtres de leurs voisins, dans une totale indifférence. Nous allons adresser à tous les possesseurs de chien(s), une note d'information accompagnée d'un flyer, pour rappeler à chacun les bonnes pratiques en la matière. Nous espérons que cela suffira pour responsabiliser ces propriétaires. Dans le cas contraire, nous n'hésiterons pas à prendre, comme d'autres maires l'ont fait, un arrêté interdisant les déjections sur le domaine public communal.

Toutes les infractions à cet arrêté seront passibles d'une amende dissuasive.

LES PETITS RAPPELS

Merci de laisser libres les places de **parking pour les personnes handicapées**, si vous n'êtes pas handicapé.

Les **trottoirs sont réservés aux piétons;** ce ne sont pas des places de parking pour les voitures ; la municipalité a demandé à la gendarmerie de sévir.

FEUX DE JARDINS ET VERGERS :

Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

TENNIS DE TABLE : Le club de tennis de table de LAVERNAY (Niveaux départementaux et régionaux) recrute des joueurs . Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Daniel MEYER au 06 88 02 47 21.

Inscription des enfants à la fête de Noël

Comme indiqué dans le numéro 50 de l'info municipale, et parce que de nombreux cadeaux n'ont pas été réclamés ces années dernières, les familles devront **obligatoirement** inscrire leurs enfants à la fête de Noël qui aura lieu le 10 décembre 2019 à la salle polyvalente de Recologne, à partir de 18 heures.

PARENTS : Nom Prénom

Téléphone :

Adresse : N° Rue :

Code Postal : 25170 Ville : RECOLOGNE

ENFANTS :

Depuis l'âge de 1 jour jusqu'à la fin de la scolarité en classe primaire .

NOM	Prénom	Garçon Fille	Date de naissance	Ecole Fréquentée	Classe

A déposer en mairie avant le 24 novembre 2019.

Faites-le savoir autour de vous ; il serait navrant que le Père Noël oublie des enfants !

INFORMATIONS PRATIQUES

Rappel des horaires pour l'utilisation des matériels bruyants (tondeuses-débroussailleuses-tronçonneuses....) - extrait de l'arrêté préfectoral :

* En semaine : le matin de 8 heures 30 à 12 heures
  l'après-midi de 14 heures 30 à 19heures 30
* Le samedi : le matin de 9 heures à 12 heures
  l'après-midi de 15 heures à 19 heures
* le dimanche et les jours fériés : Le matin de 10 heures à midi .

Rappels Réglementaires:

* La divagation des chiens et des chats est interdite. Suite aux réclamations adressées en mairie, il est rappelé que les contrevenants peuvent être verbalisés.

*Le code de la route interdit le stationnement des véhicules sur les trottoirs, car ils sont réservés aux piétons. Ceci est également valable pour les trottoirs de notre village.

*Respect de l'environnement : On trouve de plus en plus de canettes, paquets de cigarettes et papiers gras dans notre village et sur les bords des chemins; les employés communaux ne peuvent pas passer leur temps à ramasser ces détritus. Nous comptons sur le civisme de chacun pour que la nature reste propre .

* **Feux de jardins et vergers : Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.**

Les cérémonies au monument aux morts :

- Nous vous rappelons notre invitation à participer aux cérémonies du souvenir les 8 mai, 14 juillet, 11 novembre de chaque année, à 11 heures 30. A l'issue de cette cérémonie, la municipalité vous invite à un apéritif.

Nouveaux habitants:

- Nous aimerions avoir votre visite en mairie pour faire connaissance et noter votre état civil afin de mieux vous servir ensuite.

Ouverture de la mairie:

* Le lundi : de 8h45 à 12 heures.
* Le mercredi : de 8h45 à 12 heures.
* Le vendredi : de 14 heures à 17h30 .
* Permanence du Maire : le vendredi de 17 heures à 19 heures

Et sur rendez-vous : 03 81 58 15 17

Mail : recologne.mairie@wanadoo.fr

La bibliothèque municipale :

- Le samedi de 14 heures à 15 heures et le vendredi de 16 h à 17 heures. Plus de 2000 livres à votre disposition. Il n'y a pas de frais d'adhésion et de location. Fermée du 14 juillet au 15 aout.

Délivrance et renouvellement du passeport et de la carte d'identité:

Pour des raisons techniques, la mairie ne peut plus délivrer les passeports et les cartes d'identité. Les communes les plus proches de Recologne pour déposer les demandes sont Besançon, Ecole-Valentin et Saint-Vit. Les tarifs vont de 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans à 45 euros pour les mineurs de plus de 15 ans et à 89 euros pour les majeurs.

Recensement pour la journée d'appel à la défense:

* Le recensement des jeunes garçons et filles âgés de 16 ans est indispensable. L'attestation est réclamée lors de l'inscription aux examens, concours, permis de conduire. Venir en mairie avec pièce d'identité et livret de famille .

Listes électorales :

- Les nouveaux habitants et les jeunes qui auront 18 ans au 29 FEVRIER 2020 doivent se faire inscrire en mairie avant le 7 février 2020.Vous avez également la possibilité de vous inscrire directement sur service-public.fr.

NUMEROS A RETENIR

Point d'accueil et d'écoute jeunes : 03 81 822 391
Victimes de violences conjugales : 3919
Le médecin de garde : 39 66
Urgences : 15 Pompiers : 18 ou 118

Lampes de rues

* Afin que l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public intervienne dans les délais les plus brefs (dès que deux pannes sont signalées), avertir le secrétariat de mairie dès qu'un dysfonctionnement est constaté.

Tarifs 2019

Concession cimetière Contact : Philippe NANN au 03 81 58 11 37

50 €/m² pour les concessions de 30 ans
75 €/m² pour les concessions de 50 ans
200 €/m² pour les concessions perpétuelles
(+frais d'enregistrement de 60 à 75 Euros)

Columbarium

Case à 4 urnes : 300 Euros
Case à 6 urnes : 400 Euros
Cavurne (petite tombe pour urne) : 120 Euros
Jardin du souvenir : gratuit

Location salle communale:

Contact : Annie ROUSSELOT **au 03 81 58 13 30** caution : 305 Euros

Habitants de RECOLOGNE :

Week-End : 160 euros
Apéritif : 60 euros

Personnes de l'extérieur :

Week-End : 270 euros
Apéritif : 110 euros

Associations extérieures au village :

Un jour : 120 euros
Deux jours : 150 euros

Commerçants :

Un jour : 210 euros
Deux jours : 260 euros
Trois jours : 360 euros

Mise à disposition de la salle en cas d'obsèques :

Habitants de Recologne : 20 euros
Autres personnes : 50 euros

Alambic: 10 Euros / jour pour les habitants de Recologne
20 Euros pour les autres utilisateurs

Affouage : 32 Euros le stère en bordure de chemin et 7 euros sur pied.
Inscription en mairie.
RAPPEL : l'affouage est réservé aux habitants de la commune.

Comité des fêtes
48 Grande Rue
25170 RECOLOGNE

Le comité des fêtes organise une sortie en autocar **aux marchés de Noël** de Ribeauvillé et Montbéliard **le dimanche 8 décembre 2019** .
Le programme est le suivant et les horaires seront impératifs.
Départ de Recologne : 8 heures devant l'église
Arrivée à Ribeauvillé : 10 h 30
Départ de Ribeauvillé : 15 heures
Arrivée à Montbéliard : 16 h 30
Départ de Montbéliard : 19 h 45 heures
Retour à Recologne vers 21 h 00 devant l'église
Tarif unique par personne (paiement à l'inscription) ne comprenant que le coût du transport :

30 euros

Vous trouverez que le délai est un peu long jusqu'au 8 décembre mais pour les réservations de l'autocar à cette date, nous sommes dans l'obligation de nous y prendre tôt.
Contact : Daniel MEYER au 06 88 02 47 21
Retour des inscriptions à RECOLOGNE : Boîtes aux lettres de la mairie
Ou 29 rue des Granges
Ou 8 chemin de la Chaux.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée.
Les enfants mineurs doivent être accompagnés.
Aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf en cas d'annulation par l'organisateur.
Vous pouvez trouver un bulletin d'inscription sur RECOLOGNE.COM

Bulletin d'inscription à retourner avec votre règlement (chèque à l'ordre du comité des fêtes de Recologne ou espèces avec remise en main propre) :

NOM	**PRENOM**	**Tél portable***	**Nom et Tél personne à prévenir en cas d'urgence**	**Adresse mail ****

* pour vous joindre pendant le voyage
** pour vous donner des précisions de dernière minute avant le voyage

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.
Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public).
Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

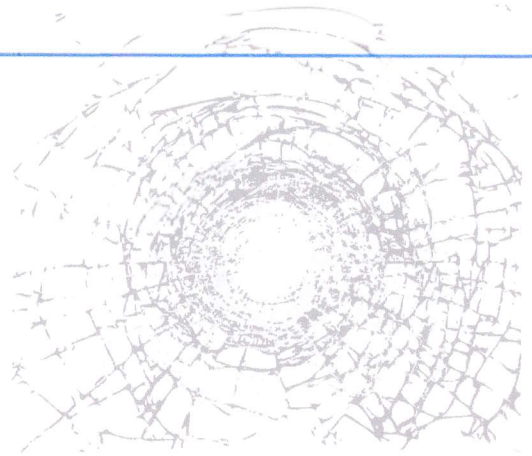

VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

- **OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705**
- **OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08**
- **TÉLÉPHONES PORTABLES VOLÉS :**
  SFR : 10 23
  ORANGE : 0 800 100 740
  BOUYGUES TELECOM : 0 825 005 700

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

www.interieur.gouv.fr

POLICE NATIONAL

Gendarmerie nationale

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
PRÉFECTURE DE POLICE

LA SÉCURITÉ PARTOUT ET POUR TOUS

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

DICOM Photos © SIRPA - P.P - Fotolia.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boite à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boite à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.
Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations "**Tranquillité vacances**" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

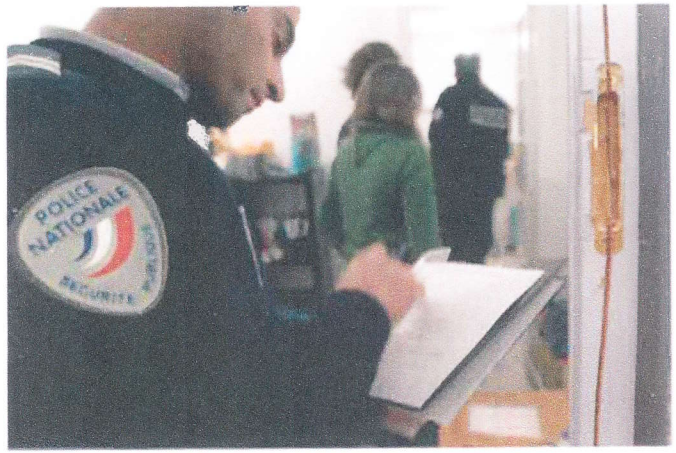

RECOLOGNE

Le vendredi 22 novembre 2019
à la Salle Communale
à partir de 19 heures

Soirée
BEAUJOLAIS NOUVEAU

Le Comité des Fêtes
vous propose de découvrir
les saveurs du cru 2019 autour
d'un jambon salade
Ventes à emporter ou à
consommer sur place.

Réservations chez
Monique NANN au 03 81 58 11 37

ou Daniel MEYER au 06 88 02 47 21

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

Réalisé et imprimé par le Comité des fêtes

L'info en images

Les vainqueurs
à la pétanque
du 14 juillet

Remise des prix pour les maisons fleuries 2019